

Le pointage des régulateurs 2019

Consultez la méthodologie en page 22.

SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 10, 10 ÉTANT LE SCORE LE PLUS ÉLEVÉ (TOUT À FAIT D'ACCORD) ET 0 LE MOINS ÉLEVÉ (TOTALEMENT EN DÉSACCORD), QUELLE NOTE DONNEZ-VOUS AUX AFFIRMATIONS SUIVANTES ?

	Assurance		Épargne collective			Plein exercice		
	AMF	CSF	AMF	CSF	ACCFM	AMF	OCRCVM	Importance ¹
Communication								
1. Le régulateur répond rapidement aux questions soulevées par l'industrie.	7,2	6,6	7,3	7,1	6,9	7,7	7,2	8,4
2. L'habileté du régulateur à communiquer efficacement et au moment opportun ses priorités.	7,4	7,7	7,5	7,2	7,7	7,2	7,6	8,4
3. Les règles sont claires et bien expliquées par le régulateur.	6,6	7,5	6,5	7,2	8,2	6,9	7,8	8,9
4. Les documents du régulateur sont clairs et transmis grâce à une technologie convenable.	6,9	7,0	7,8	7,5	8,3	7,5	8,3	8,4
5. Le processus de consultation du régulateur est efficace.	7,1	7,6	7,9	7,2	7,7	7,0	7,7	8,5
6. Le régulateur favorise une perception adéquate de l'industrie et de ses représentants par le public.	7,3	7,7	7,5	7,6	7,7	7,8	8,0	8,2
Le fardeau réglementaire								
7. Le régulateur tient compte de l'impact financier de ses politiques sur l'industrie.	6,5	7,0	6,1	6,5	6,2	5,8	6,0	8,4
8. La sensibilité du régulateur aux préoccupations et aux problématiques des petites firmes.	6,3	-	7,3	-	7,3	6,3	7,0	8,2
9. La capacité du régulateur de maintenir le fardeau de la réglementation à un niveau acceptable pour la firme est adéquate.	6,5	-	6,3	-	6,4	6,7	7,0	8,4
10. La capacité du régulateur de maintenir le fardeau de la réglementation à un niveau acceptable pour le représentant est adéquate.	6,8	7,1	7,0	6,7	7,1	7,0	7,4	8,4
11. Le soutien du régulateur est approprié lorsqu'il propose des changements au sein d'une firme.	6,3	-	7,3	-	7,7	7,2	7,6	8,4
Conformité								
12. Les frais imposés par le régulateur sont équitables.	7,7	7,9	7,0	7,6	7,4	6,9	7,3	8,1
13. Le régulateur est juste, équitable et convenablement ferme dans la façon d'appliquer ses politiques et ses règlements.	7,7	8,2	7,9	8,0	8,2	7,9	8,1	8,9
Efficacité								
14. L'efficacité des inspections ² .	7,6	-	6,9	-	7,8	7,3	7,7	8,8
15. L'efficacité du processus d'audience disciplinaire ou d'une autre instance quasi-judiciaire.	6,6	7,4	6,8	6,6	7,3	7,3	8,1	8,6
16. La capacité du régulateur à intervenir de façon proactive en cas de comportements déviant.	6,9	6,4	7,1	7,0	7,9	6,9	7,4	8,7
17. La pertinence des interventions du régulateur en matière de changements technologiques dans l'industrie des services financiers.	6,9	7,3	7,2	6,8	7,6	7,6	7,6	8,1
Moyenne 2019	7,0	7,3	7,1	7,1	7,5	7,1	7,5	-
Moyenne 2018	7,4	7,2	7,4	7,4	7,4	7,2	7,1	-
Moyenne 2017	6,2	6,2	7,3	7,6	7,4	6,5	6,4	-

1. L'IMPORTANCE DONNÉE À CHAQUE QUESTION EST ÉVALUÉE SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 10 OÙ 10 EST LE PLUS IMPORTANT ET 0 LE MOINS IMPORTANT.

2. LE RÉPONDANT DOIT AVOIR SUBI UNE INSPECTION DANS LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES POUR RÉPONDRE À CET ÉLÉMENT.

NOTE : LES RÉSULTATS EN VERT ET EN ROUGE CIBLENT LES CRITÈRES OÙ LE RÉGULATEUR A CONNU LA HAUSSE OU LA BAISSÉ LA PLUS SIGNIFICATIVE (MINIMUM +/- 0,5) DE SA NOTE PAR RAPPORT À L'ANNÉE 2018, PAR CATÉGORIE.

SOURCE : SONDAGE MENÉ PAR FINANCE ET INVESTISSEMENT

TABLEAU : FINANCE ET INVESTISSEMENT